

Délibération n°43

L'AN deux mille dix-huit, le 27 mars, le conseil communautaire, convoqué le 21 mars 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 20 heures 00 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
4 avril 2018

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Philippe SCHAAL, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Claude BOILON
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Pierre CERLES

Objet :

**Multi accueil et RAM à Volvic –
relocalisation : demande de
subvention**

Rapport n°43 – Multi accueil et RAM à Volvic – relocalisation : demande de subvention

Le déplacement du multi-accueil de RLV à Volvic, est envisagé sur le site communautaire actuellement occupé par les services du pôle aménagement du territoire. Cette relocalisation permettra de mettre en œuvre des conditions de fonctionnement plus satisfaisantes.

En effet, la structure d'accueil actuelle est dépourvue de locaux pour le personnel, est limité dans son espace, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et nécessite des travaux de sécurisation et d'aménagement de la cour. Par ailleurs, le site est difficilement accessible car, enclavé dans le bourg.

L'objectif est de créer un site rénové, plus spacieux, permettant aussi une évolution de l'agrément de 20 à 25 places.

Pour les mêmes raisons, le Relai Assistants Maternels est également déplacé sur ce nouveau site.

Cette opération nécessite des travaux de réaménagement des locaux existants. Ces travaux devraient intervenir durant le dernier trimestre de l'année 2018, dès que les services de RLV occupant actuellement ces locaux auront été réinstallés à Riom dans les structures modulaires.

Un architecte a été mandaté pour élaborer l'avant-projet définitif. Il s'agit du cabinet G&O Architecture.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération prévoit un montant total de 423 530,70 € HT. Il comprend les aménagements extérieurs (espace de jeux) et aménagements intérieurs de sécurité et de protection.

Les demandes de subvention potentielles liées à ce dossier, sont les suivantes :

200 000 €	au titre du contrat ambition région (programmation délibérée le 6 novembre 2017 pour un montant prévisionnel global de 875 000 € au titre des équipements petite enfance),
60 000 €	au titre des contrats territoriaux de développement, en cours de négociation avec le Conseil Départemental,
39 976 € à 78 825 €	suivant la prise en compte des options du projet au titre des aides financières aux partenaires sur fonds propres de la CAF,
Soit un total de 299 976 € à 338 825 € de subventions envisagées, représentant 80 % du coût total HT	

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité,

- autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes :

- auprès du Conseil Régional au titre du contrat ambition,
- auprès du Conseil Départemental au titre des contrats territoriaux de développement,
- auprès de la CAF du Puy-de-Dôme,

- autorise le Président à signer tout acte relatif à ces demandes.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

